



UNION EUROPÉENNE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DSAC

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE

FRENCH CIVIL AVIATION AUTHORITY

CERTIFICAT D'APPROBATION D'ORGANISME DE FORMATION AU CCA

CCA TRAINING ORGANISATION APPROVAL CERTIFICATE

FR.CCA.11

En vertu du règlement (UE) n° 1178/2011 de la Commission, de l'Arrêté français du 26 mars 2013, et sous réserve des conditions spécifiées ci-dessous, la Direction Générale de l'Aviation Civile certifie que :
Pursuant to Commission Regulation (EU) No 1178/2011 and to the French Arrêté dated of 26 march 2013, and subject to the conditions specified below, the French Civil Aviation Authority hereby certifies that:

ESMA AVIATION ACADEMY
CS 10 005 Aéroport Montpellier Méditerranée
34137 MAUGUIO Cedex

Site(s) de formation : MONTPELLIER

Training site(s):

est agréé en tant qu'organisme de formation certifié selon la Partie CC, et dispose du privilège de dispenser des cours de formation initiale à l'obtention du certificat de membre d'équipage de cabine.
is approved as a certified training organisation under Part CC provisions, and has the privilege of providing initial training course to obtain a Cabin Crew Attestation..

CONDITIONS :

Les privilèges et le champ d'application du présent certificat sont limités aux cours de formation approuvés.

This certificate is limited to the privileges and the scope of providing the approved training courses.

Le présent certificat est valide tant que l'organisme agréé reste conforme à la Partie CC, et à l'Arrêté du 26 Mars 2013 relatif au Certificat de Membre d'Equipage de Cabine.

This certificate is valid whilst the approved organisation remains in compliance with Part CC, and to the French Arrêté dated of 26 March 2013.

Sous réserve de conformité avec les conditions citées précédemment, et à moins qu'il ne soit remplacé, limité, suspendu ou retiré, le présent certificat reste valide jusqu'au :

Subject to compliance with the foregoing conditions, and unless it has been surrendered, limited, suspended or revoked this certificate shall remain valid until :

30 septembre 2016

(30 september 2016)

Date de délivrance :

(Date of issue:)

15 septembre 2014

Pour la DGAC :

(For the French Civil Aviation Authority)

Pour le ministre et par délégation
Le chef du Pôle
formation, écoles et simulateurs

Bruno HALLER

